Chrestien

10

B.xxw.Chr

BIOGRAPHIE

DU

DOCTEUR A.-J. CHRESTIEN.

53050

BIOGRAPHIE

DU DOCTEUR

A.-J. CHRESTIEN.

Extrait de la REVUE THÉRAPEUTIQUE DU MIDI.

MONTPELLIER,
J.-A. DUMAS, IMPRIMEUR,
place de l'Observatoire, 5.

1856

BIOGRAPHIE

DU

DOCTEUR A.-J. CHRESTIEN.

Fils d'un médecin fort habile, dans la science du pronostic surtout, André-Jean Chrestien naquit à Sommières, petite ville du département du Gard, le 2 juin 1758. Il ne fallut rien moins que la haute réputation dont jouissait son père pour le déterminer à entrer dans la carrière médicale, car il avait un goût déterminé pour celle des armes; et, dans un voyage qu'il fit à Paris avec mon grand-père, son oncle, il était même sur le point d'obtenir une sous-lieutenance dans un régiment de cavalerie. Ce goût lui était-il inspiré par un parent, Saint-Pons Chrestien, qui était chef d'escadron de gendarmerie à Nîmes, ou prenait-il sa source dans le sentiment qu'avait le jeune homme de la force de sa constitution, de l'élégance de ses formes, et de son adresse à tous les exercices du corps? Quoi qu'il en soit, docile aux remontrances de son mentor, il continua ses études médicales, déjà commencées à Montpellier, ne prit qu'une inscription à Paris, et fut reçu docteur à l'Université de notre ville, le 9 juillet 1779.

Choisi par de Lamure pour être son secrétaire, il sut si bien s'en faire aimer et estimer, que ce célèbre professeur lui confia

bientôt la visite du soir chez ses malades, et qu'il lui légua sa bibliothèque, exprimant, à son lit de mort, le regret de ne pouvoir faire davantage pour lui, vu la position de ses parents. Ce témoignage de haute considération valut au docteur A.-J. Chrestien une grande partie de la clientèle de son maître; et, jeune encore, il compta au nombre des notabilités médicales de Montpellier, quoiqu'il ne sacrifiât pas aux exigences de la mode du temps. En effet, au lieu de porter la perruque à trois marteaux, il se coiffait toujours de ses propres cheveux; négligeant le grand habit noir à la française et la démarche compassée, il ne craignit pas de se produire dans les salles d'armes et autres lieux de plaisirs innocents. Il employa même ses moments de loisir à l'équitation, au mail et autres jeux, pour lesquels il avait une grande aptitude; mais il compensa ces prétendus torts par un zèle et un dévouement qui furent de notoriété publique, aussi bien que le courage et la fermeté dont il eut l'occasion de fournir tant de preuves; car, ayant été nommé par ses concitoyens officier municipal, le 26 novembre 1790, il fut obligé de ne pas rester inactif au milieu de ces temps orageux. Aussi les tentatives que firent quelques personnes pour le rendre *suspect*, à une époque où la chose était généralement si facile, furent-elles vaines. Un horloger nommé Le Roi, et surnommé *l'Egalité*, eut beau l'interpeller dans un club pour lui faire abjurer le nom de Chrestien, qui, disait-il, rappelait des idées religieuses proscrites, quelques paroles prononcées avec énergie et une attitude imposante suffirent pour faire avorter la proposition. Châteauneuf-Randon lui-même, représentant du peuple en 1793, nourrissant quelques idées de vengeance contre le docteur A.-J. Chrestien, au sujet d'une noble résistance qu'il lui avait opposée, à Mende, dans une discussion relative à la journée du 31 mai, Châteauneuf-Randon lui-même le dénonça vainement au comité de surveillance. Les membres de ce comité cherchèrent d'abord à désabuser le représentant par le récit des faits nombreux de patriotisme qui honoraient son ennemi; et, ne pouvant vaincre l'opiniâtreté de sa haine, ils lui présentèrent enfin le livre des dénonciations, pour qu'il inscrivît et signât lui-même celle à laquelle ils voulaient rester étrangers. Châteauneuf-Randon, l'un des plus fougueux de la *Montagne*, réfléchit; et, ayant eu un entretien avec le docteur A.-J. Chrestien, il le déclara bon citoyen. Et ne l'était-il

réellement pas, celui qui faisait tête à l'orage dans un temps où l'émigration devint une manie, celui qui s'exposait chaque jour aux fureurs révolutionnaires en portant les secours et les consolations de son état dans les cachots de la République, celui qui faisait accorder du pain blanc et de la viande fraîche aux innocentes victimes de la *Terreur* ? N'était-il pas un bon citoyen, celui qui acceptait les fonctions publiques dans le seul but de ne pas les voir conférer à des gens sans aveu ?

Au milieu de toutes ces agitations politiques, et malgré l'accroissement quotidien de sa clientèle, le docteur A.-J. Chrestien trouvait encore le temps de faire le service médical de l'hôpital militaire de Montpellier, où les guerres de la République faisaient affluer les malades, et qui, par suite de l'encombrement, devint le théâtre d'une fièvre de mauvais caractère, qui serait appelée aujourd'hui *typhoïde,* et dont le docteur A.-J. Chrestien fut atteint. C'est même dans la convalescence de cette grave maladie qu'il eut à détourner l'accusation que Châteauneuf voulait porter contre lui. Il quitta précipitamment Sommières, où il était allé rétablir sa santé, pour venir affronter la vengeance du représentant du peuple, aussitôt que des amis l'eurent informé de ce qui se passait; et ce n'est certes pas à des cajoleries ou autres marques de faiblesse, mais à une bonne contenance, qu'il dut la déclaration du représentant.

Une épidémie de petite vérole, qui sévit avec fureur sur notre ville en l'an VI, et qui fit 1,500 victimes, la population n'étant alors que de 32,000 âmes, fut pour le docteur A.-J. Chrestien une nouvelle occasion de montrer son zèle et son dévouement au bien public. Non-seulement il répandit alors les secours de son art en soignant toutes les familles qui l'appelèrent, mais encore il publia, en l'an IX, un *opuscule sur l'inoculation,* où il consigna plusieurs prévisions que l'expérience a pleinement justifiées, et parmi lesquelles il suffit de citer la suivante : « La propriété de » la vaccine ne se borne-t-elle pas à détruire, pour un temps qu'on » ne saurait déterminer, l'aptitude de l'action variolique ? »

A cet *opuscule sur l'inoculation* l'auteur joignit quelques observations pratiques sur l'application des substances médicamenteuses à l'extérieur, pour la guérison des maladies internes, et cet essai fut si bien accueilli du public médical, qu'en l'an XII le docteur A.-J. Chrestien, possesseur de nou-

veaux faits, publia sa *Méthode iatroliptice*. Cet ouvrage, traduit en Italie et en Allemagne, étendit la réputation de son auteur, dont le nom fut rendu européen par la solution d'un problème qui avait occupé les médecins de tous les temps : l'utile emploi de l'or en médecine.

Ce n'avait été, en effet, qu'en raison de sa cherté et par charlatanisme que le roi des métaux avait été introduit dans la matière médicale des grands et des riches ; sa pesanteur spécifique, supérieure à celle du mercure, fut cause que le docteur A.-J. Chrestien l'employa comme agent thérapeutique dans toutes les classes de la société. Il pensa que, s'il est vrai que le mercure guérit par son poids les maladies vénériennes, l'or, plus pesant que lui, doit avoir plus d'efficacité ; et il substitua aux anciennes préparations d'or, qui, au dire de plusieurs auteurs de matière médicale, n'agissaient que par leur menstrue, des combinaisons chimiques dans lesquelles l'action du métal est incontestable.

Loin de faire servir ses préparations d'or à des opérations mercantiles et de s'assurer le privilége de leur débit par un brevet d'invention, ainsi que le pratiquent tant de gens, le docteur A.-J. Chrestien ne les tint secrètes que le temps nécessaire pour en constater les effets ; et, refusant l'offre que lui firent divers Gouvernements, de les lui acheter, il ne voulut pas se priver de la satisfaction, si douce pour lui, d'être gratuitement utile. A cet effet, il assigna des règles à l'emploi des nouvelles préparations d'or, dans sa *Méthode iatraleptique* (1), publiée en 1811 ; et il ne

---

(1) Cet ouvrage contient des guérisons merveilleuses, par l'usage externe du camphre, de l'opium, de la digitale pourprée et du kina. Cette dernière substance ne lui servit pas seulement à faire sa *teinture*, si universellement connue aujourd'hui ; il l'utilisa aussi en extrait alcoolique, auquel le langage chimique de son époque lui permit de donner le nom de *résine de kina*. Or, comme c'est sur cette prétendue *résine* que Pelletier et Caventou ont agi d'abord pour obtenir le sulfate de quinine, n'est-il pas juste de dire que, si le docteur A.-J. Chrestien n'a pas découvert ce sel, il en a du moins préparé la découverte ? Et, puisqu'il est question de la part que le docteur A.-J. Chrestien prit aux progrès de la thérapeutique, c'est le moment de dire qu'il fut le propagateur de la diète lactée, si utile dans le traitement de certaines hydropisies ; qu'il vulgarisa l'emploi des escargots, soit cuits, soit crus, dans les phlegmasies de poitrine ; qu'il rendit européen l'usage du café de pois-chiches, que l'on appelle à Paris *café césé*, sans se douter que ce dernier mot veut dire *pois-chiche*, en patois de Montpellier.

se borna pas à préconiser leur efficacité contre les maladies vénériennes, mais il attacha un plus grand prix aux succès qu'il avait obtenus de leur administration, dans le traitement des maladies si nombreuses et si variées du système lymphatique.

Les succès obtenus à l'aide de ces préparations, par les médecins de divers pays qui s'astreignirent aux règles données par l'auteur de la *Méthode iatraleptique*, firent accourir auprès de lui des malades des quatre parties du monde; et l'on peut avancer, sans exagération aucune, que le docteur A.-J. Chrestien, seul, attirait à Montpellier autant d'étrangers que tous ses confrères réunis. Il est vrai de dire qu'il joignait à sa réputation de praticien habile celle, non moins grande, d'homme probe, délicat et désintéressé.

Il paraîtra peut-être, au premier abord, ou que nous faisons le procès de ses confrères, ou que, ces qualités devant exister chez tout homme, et à plus forte raison chez tout médecin, il n'y a pas lieu d'en faire un mérite à celui dont nous racontons la vie; et pourtant il est avéré, pour nous, qu'elles ne contribuèrent pas moins que ses connaissances médicales à la réputation extra-européenne du docteur A.-J. Chrestien. Il n'est donc pas inutile de donner quelques explications à cet égard : quel reproche peut-on faire, par exemple, à celui qui, dans l'espoir d'être mieux rétribué que ce n'est la coutume, laisse ses honoraires à la discrétion d'un haut personnage? Il est même un proverbe qui dit n'y avoir rien de mieux acquis que ce que l'on nous donne. Eh bien, le docteur A.-J. Chrestien trouvait cette ruse indigne de lui; il ne laissait ses honoraires à la discrétion de ses clients que lorsqu'il les savait peu riches. Nous aurons toujours présente à la mémoire la réponse qu'il fit à un très-haut personnage, lui demandant quel était le prix de la consultation qu'il lui avait faite par écrit, et tenant à l'une de ses mains un rouleau que nous ne supposons pas de petite monnaie : « Cinquante »francs sont le prix ordinaire de mes consultations, » lui dit le docteur A.-J. Chrestien, qui s'attendait d'ailleurs à recevoir le rouleau, mais qui ne voulait le devoir qu'à une générosité éclairée et non surprise. Remettant le rouleau dans son gousset, le Maréchal chercha cinquante francs dans une de ses poches et paya comme un plébéien. Informé par le Docteur Soria, médecin de Charles IV, pour lequel le docteur A.-J. Chrestien avait déjà été appelé à Marseille, que cet infortuné monarque était sur le point de venir,

contrairement à ses avis, aux bains de Balaruc, notre oncle n'était-il pas conscieusement libre de laisser le roi d'Espagne suivre les conseils de certains confrères, plus désireux que lui d'avoir une tête couronnée aux portes de leur ville ? Combien de gens vont plus loin que le conseil, alors surtout que celui-ci est loyal et désintéressé ! Le docteur A.-J. Chrestien prit des chevaux de poste et alla dissuader Charles IV, qui continua sa route vers Compiègne, où il devait désormais résider avec la reine et leur favori commun, D. Godoï, prince de la Paix. Certains lecteurs ne manqueront pas de sourire en pensant qu'un roi, même détrôné, vaut bien la peine qu'un médecin prenne la poste, et que ce voyage dut être largement rétribué. Que l'on se détrompe : le docteur A.-J. Chrestien ne se donna pas le mérite d'avoir fait le voyage de Montpellier à Marseille exprès pour Charles IV; il lui dit, au contraire, avoir été appelé pour tout autre personnage, et sa visite fut réputée *d'occasion*.

Ces exemples ne suffisent-ils pas pour prouver de quelle manière le docteur A.-J. Chrestien entendait les qualités banales que tout homme a la prétention de posséder, sans se croire pourtant obligé de les porter aussi loin ? Quoiqu'à même d'en citer d'autres, n'ayant pas l'intention de faire une apologie, mais bien une simple histoire, nous passons à un autre point de vue sous lequel fut considéré le docteur A.-J. Chrestien par tous ceux qui le connurent.

Observateur attentif de la marche et des écarts de la nature, il épiait si bien ses secrets, que, sans s'occuper des théories (1), il

---

(1) Voici comment il s'exprimait dès l'an XI sur l'empirisme, devant la Société de médecine pratique, dont il était alors vice-président : « Je n'aurais pas osé faire usage de la glace dans le choléra-morbus, si je ne m'étais pas conduit par la méthode empirique; non par celle qui emploie les mêmes secours dans des maladies qui reconnaissent des causes opposées, mais par celle que fournit le raisonnement basé sur l'expérience, dans des cas analogues. Cette méthode, attaquée par les médecins analytiques dans leur cabinet, est pourtant celle qu'ils suivent auprès des malades ; et ils sont forcés, pour guérir, de se conduire d'après l'observation et l'analogie. Je me garderai bien d'exclure en sa faveur la méthode analytique : nul ne peut être bon praticien s'il n'applique à propos l'une et l'autre. Celle-ci doit servir de guide pour le diagnostic, l'autre est indispensable pour l'application de la thérapeutique. (*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie, ou Annales de médecine pratique de Montpellier*, T. Ier, page 29.)

obéissait presque toujours à ses inspirations dans l'administration des remèdes héroïques ; et cette inspiration fut si souvent heureuse, que ses confrères y recouraient dans les cas difficiles, dans ceux surtout où la responsabilité leur pesait. Sûr du témoignage de sa conscience, le docteur A.-J. Chrestien ne recula jamais devant cette marque de confiance; et, quel que fût le médecin qui l'appelait, il alla toujours à lui en confrère dévoué, ne connaissant pas les tergiversations qui sont si souvent dangereuses aux malades, et que l'injustice du public justifie vainement aux yeux de certains confrères timides et trop soucieux d'eux-mêmes. Aussi communiquait-il facilement aux médecins avec lesquels il se trouvait en consultation cette assurance qu'il faut toujours avoir, ou du moins simuler, au lit du malade, et les déterminait-il ordinairement à tenter des moyens qu'ils se seraient bien gardés de conseiller eux-mêmes.

Telle est une saignée qu'un accoucheur habile pratiqua, quoique la croyant contre-indiquée par la dépression du pouls, sur la marquise de P.... atteinte d'une fièvre puerpérale dans un temps où la méthode de Doulcet avait trop de vogue ; au fur et à mesure que le pouls se relevait, à la suite de cette opération qu'avaient improuvée deux autres médecins consultants, l'accoucheur ne put s'empêcher de s'écrier en patois (et ceci prouve que nous ne parlons pas des dernières années de la vie du docteur A.-J. Chrestien, car depuis longtemps le patois est banni du langage ordinaire parmi les personnes bien élevées) : « Chrestien, vous seul étiez capable de ce tour de force. » La maladie eut, en effet, une marche heureuse dès ce moment.

Il ne faudrait pas croire, du reste, qu'une pareille hardiesse résultât de l'amour-propre qui entraîne trop souvent l'homme à faire prévaloir son opinion dans une discussion quelconque. Appelé à Tarascon par une sœur de la marquise dont il vient d'être question, jugeant convenable d'administrer un émétique sur-le-champ, et ayant à vaincre la résistance de la mère de la malade, tandis que celle-ci était aussi soumise que confiante, il mit la mère hors de la chambre, en ferma la porte à clé et administra l'émétique, par cela seul qu'il le croyait utile. Supplié au contraire par un officier supérieur, chez qui il était contre-indiqué, de lui administrer ce médicament si redouté par Mme de M..., le docteur A.-J. Chrestien prit le fusil du planton qui était à la porte ; et,

le mettant en joue, il demanda au malade s'il n'aimait pas mieux mourir d'un coup de feu. Il est inutile de dire quelle fut la réponse; mais cette menace, faite avec les apparences d'une résolution bien prise, fit une telle impression sur ce militaire, qu'il se soumit désormais, sans raisonner, aux prescriptions de son médecin, et qu'il disait, en racontant lui-même ce fait: « C'est qu'il était bien homme à lâcher la détente. » Non, quelle que fût sa fermeté, elle ne l'eût jamais porté à mal faire, et cet officier ne le croyait pas non plus. Il ne voulait exprimer par ces mots que la haute idée qu'il s'était faite de la force de caractère du docteur A.-J. Chrestien. Ce fut, en effet, cette force de caractère qui fit son prinpal mérite, parce qu'elle lui donna sur ses malades un ascendant dont on peut se faire une idée par le fait suivant, relatif au comte Dumurles, d'une stature et d'un embonpoint remarquables, mais vaporeux à l'excès, et qui, par cet état morbide habituel, se laissait aller parfois à un découragement de femmelette. Étant un jour à sa croisée, il vit passer le docteur A.-J. Chrestien, et le pria, d'une voix faible et souffrante, de monter pour lui ordonner quelques remèdes; mais, sachant qu'il ne fallait pas trop écouter les doléances du comte pour lui être vraiment utile, le docteur A.-J. Chrestien prétexta être attendu à heure fixe, dans une maison, et s'excusa de ne pouvoir monter. Les instances du comte Dumurles furent vaines, et il fallut qu'il se soumît enfin et qu'il descendît lui-même, ce que voulait le médecin, qui lui ordonna tout simplement d'aller se promener. Combien d'autres se seraient empressés d'accourir à la voix du noble malade, de lui faire mille raisonnements et de lui prescrire potions, juleps, pilules, le tout avec moins d'efficacité que n'en eut la brusquerie du docteur A.-J. Chrestien !

Cette brusquerie était d'ailleurs plus étudiée que naturelle, plus apparente que vraie, car il était fort complaisant et possédait à merveille le don de distraire les personnes souffrantes qui réclamaient ses soins; mais il se gardait bien de disserter avec elles sur leur maladie, parce que, la vérité ne pouvant pas toujours être dite par le médecin à celui dont il dirige la santé, c'est s'obliger à prendre des détours ou bien à émettre des erreurs qui, retenues par le malade, lui font quelquefois plus tard révoquer en doute une vérité utile. C'est encore pour éviter à ses malades une préoccupation fâcheuse qu'il écrivait rarement chez

eux ses prescriptions et qu'il prenait la peine de passer chez le pharmacien, à qui il permettait rarement de mettre sur l'étiquette autre chose que *pilules* ou *potion selon la formule*. Par cette sage précaution, les malades, ignorant quels sont les remèdes qui leur ont été administrés, sont dans l'impossibilité de se préoccuper une autre fois de leurs effets, qu'ils apprécient souvent si mal, et sur lesquels ils se forment des idées si bizarres, ou qu'ils se permettent de conseiller intempestivement à des parents, des amis, ainsi que cela se pratiquait déjà dans les premiers âges de la médecine.

Si quelques-uns de nos lecteurs trouvent qu'il y avait du despotisme dans la conduite médicale du docteur A.-J. Chrestien, nous n'en disconviendrons pas, mais nous ferons observer que ce despotisme est nécessaire à bien des malades, car, ainsi que l'a dit Hippocrate dans son premier aphorisme, il ne suffit pas que le médecin fasse ce qu'il faut, mais le malade et les serviteurs, et tous ceux qui l'entourent, doivent le seconder. Or comment obtenir un concours indispensable sans une volonté ferme et absolue? Ce sont les médecins doucereux, timides et loquaces, qui ont rendu la médecine si difficile à pratiquer aujourd'hui hors des hôpitaux. En accoutumant, en effet, leurs malades à des raisonnements inutiles et à des complaisances souvent coupables, ils sont cause que le public accuse de rudesse ceux qui ne les imitent pas.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, tel qu'il était, le caractère du docteur A.-J. Chrestien lui avait acquis tant d'estime, d'amour et de vénération, que ses concitoyens, le sachant gravement malade à Toulouse en 1820, se rendaient en foule tous les soirs aux bureaux des Messageries, pour connaître le bulletin de sa santé, qui était adressé à M. Glaize, et que ce digne ami fut obligé, un jour, pour satisfaire à l'exigence de la foule, de lire le bulletin du haut d'une borne où on l'avait fait monter.

Un pareil témoignage, donné par une population presque entière, n'exprime-t-il pas mieux que nous ne pourrions le dire ce qu'était le docteur A.-J. Chrestien? Nous ferons seulement observer que cette démonstration publique n'était pas due à un engouement passager, à une exaltation momentanée, mais qu'elle était le tribut d'une reconnaissance bien sentie pour tout ce qu'il avait fait de grand, de noble et de généreux pendant sa vie.

Indépendamment, en effet, de tous les actes de dévouement qui signalèrent sa jeunesse, cet âge de l'insouciance et de l'abnégation personnelle, le docteur A.-J. Chrestien rendit encore, en 1815, alors que la vie devait lui être bien plus chère par les agréments de sa position sociale et les affections de sa famille, à la ville de Montpellier un service qui, seul, suffirait pour honorer sa mémoire, et que nous allons exposer avec toute la simplicité possible : le général Gilly faisant feu sur la ville du haut de la Citadelle, où il s'était renfermé avec quelques *fédérés*, après les Cent jours qui furent les derniers de l'*Empire*, l'alarme étant générale, toutes les maisons étant fermées, l'autorité n'étant dans les mains de personne, le docteur A.-J. Chrestien alla, seul, au milieu des boulets, trouver le général et en obtint la cessation du feu meurtrier, sous la seule condition de faire fournir du pain aux hommes qu'il avait sous ses ordres.

Un pareil civisme n'est-il pas digne des plus beaux temps d'Athènes, de Sparte ou de Rome? Et pourtant il passa presque inaperçu, le docteur A.-J. Chrestien ne demandant rien pour une action qu'il trouvait toute naturelle. Ses concitoyens lui offrirent bien, il est vrai, de le nommer député; mais, loin d'imiter les ambitieux qui font servir à leur position de fortune cette marque de confiance, et qui sacrifient les intérêts publics au leur propre, il eut la loyauté et la modestie de refuser une mission que d'autres recherchent avec empressement (1).

Quant au gouvernement qui remplaça celui des *Cent jours*, il ne donna au docteur A.-J. Chrestien aucune de ces marques de satisfaction dont il fut si prodigue envers les girouettes politiques.

Si, en effet, il fut compris dans la première nomination des membres non résidants de l'Académie royale de médecine, qui

---

(1) C'est cette même délicatesse qui le tint toujours éloigné du professorat, que de hauts personnages voulurent plusieurs fois lui faire obtenir, et dont les étrangers étaient étonnés de ne pas le voir investi (*). Il ne trouvait pas les honoraires suffisants pour payer le temps qu'il exige; et, d'un autre côté, il ne croyait pas permis à l'homme qui l'accepte de lui dérober aucun de ses moments.

(*) Avant de sortir de ce temple d'Esculape, Victor me présenta à un savant médecin, que je fus étonné de ne pas voir au nombre des professeurs de l'École : c'est le docteur Chrestien. (L'*Hermite en province*, par M. de Jouy; T. II, p. 349.)

fut créée par ordonnance royale du 20 décembre 1820, le docteur ne le dut qu'à sa réputation médicale, et la croix de la Légion d'honneur ne lui fut envoyée qu'en 1831, en même temps qu'à un de ses confrères n'ayant droit à aucune marque distinctive. Aussi ne l'accepta-t-il qu'avec indifférence, et fut-il plus sensible aux félicitations que lui en adressèrent ses concitoyens de toute classe et de toute opinion qu'à l'insigne lui-même, une longue expérience lui ayant appris à apprécier à leur juste valeur les marques extérieures des sentiments qui sont au fond du cœur.

Tout en ayant conservé les croyances religieuses de ses pères dans toute leur pureté, il n'en affecta jamais le dehors, alors même que la mode le voulait sous la Restauration ; mais il respecta toujours la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle il était né. Il y a même dans ce qui se rattache aux bonnes dispositions dans lesquelles il mourut, le 11 mars 1840, une circonstance particulière qui dénote bien que l'âge n'avait point affaibli la droiture de son caractère : invité par son confesseur à promettre de ne plus pécher, il répondit qu'il n'avait jamais fait de promesses avec la certitude de ne pouvoir pas les tenir.

A.-T. Chrestien,
Professeur agrégé à la Faculté de médecine.